

# La situation du marché du travail au 1<sup>er</sup> trimestre 2023

## Synthèse

- Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, l'emploi augmente de 0,2 % (+42 000 postes), porté notamment par le secteur tertiaire marchand. Les déclarations d'embauche en CDD de moins d'un mois progressent nettement (+2,1 % sur le trimestre), alors que les embauches en contrat de plus d'un mois (CDD longs et CDI) reculent (-0,8 %).
- Parallèlement à l'emploi, la population active croît également sur le trimestre, conduisant à une stabilisation du taux de chômage à 7,1 %. Le taux d'activité et le taux d'emploi des 15 à 64 ans progressent et atteignent leur plus haut niveau enregistré. C'est également le cas pour les seniors (à respectivement 70,3 % et 66,5 % pour les 50-64 ans), sous l'effet notamment d'une hausse du taux d'emploi à temps partiel dans cette classe d'âge.
- Comme au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, les difficultés de recrutement se réduisent une nouvelle fois au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, en restant à un niveau élevé dans tous les secteurs d'activité. Le nombre d'emploi vacants diminue également sur le trimestre dans les entreprises de plus de 10 salariés, de -6 % (-22 000 postes).
- Le salaire mensuel de base poursuit sa progression, avec une hausse de +1,8 % sur le trimestre contre +0,7 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2022. Tirés par la hausse du Smic, les salaires de base des employés et des ouvriers progressent plus rapidement : respectivement +5,5 % et +4,9 % sur un an, contre +3,6 % pour les cadres.
- Les défaillances d'entreprises continuent de progresser début 2023, après une baisse marquée lors de la crise sanitaire, sans toutefois retrouver le niveau pré-crise. Le nombre de ruptures de contrats envisagées dans le cadre de plans de sauvegarde de l'emploi augmente également au 1<sup>er</sup> trimestre, en particulier dans le secteur du commerce, qui concentre 40 % des ruptures envisagées sur les six derniers mois.

## L'emploi progresse de 0,2 %, tiré par le tertiaire marchand et les contrats courts

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, l'emploi salarié privé augmente pour le neuvième trimestre consécutif. Il progresse au même rythme qu'au trimestre précédent : +0,2 % soit +42 000 créations nettes de postes (**graphique 1.1**) :

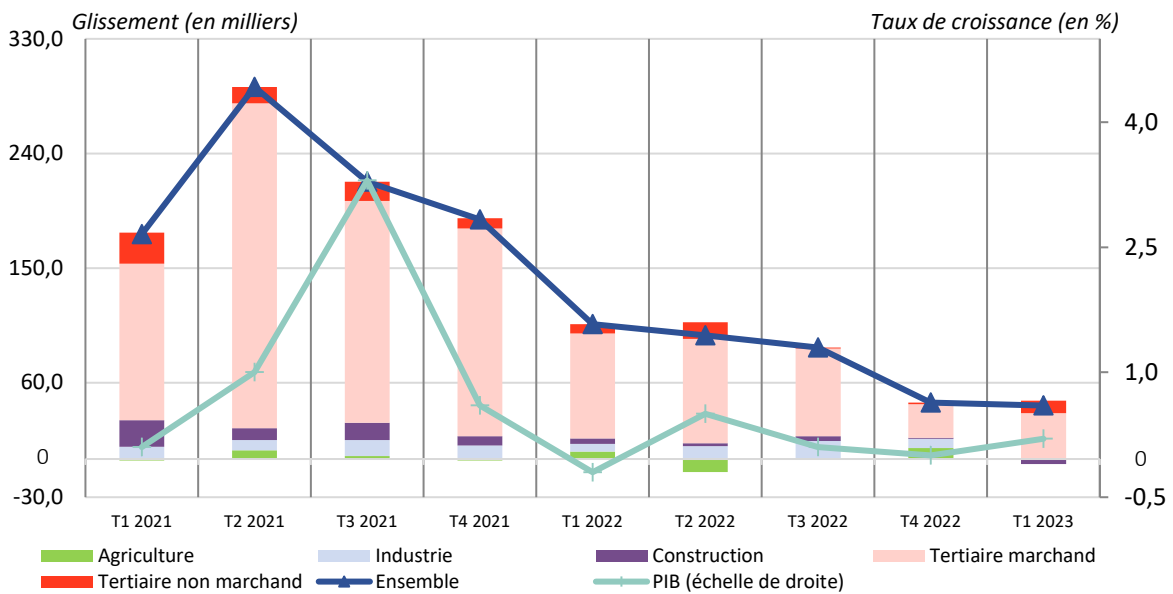
- Le secteur des services reste la locomotive de l'emploi, avec le tertiaire marchand comme principal moteur (+57 000 postes hors intérim, +0,5 %). L'emploi dans le tertiaire non marchand croît également, mais dans une moindre mesure (+9 900, soit +0,4 %).
- Pour les autres secteurs d'activité, en revanche, l'emploi reste stable ou se replie modérément sur le trimestre : 3 000 emplois nets sont détruits dans la construction (-0,2 %), aucun emploi n'est créé dans l'industrie et 800 postes nets sont perdus dans l'agriculture (-0,3 %). L'intérim est également en recul par rapport à la fin d'année 2022 (-21 400 postes ; -2,6 %).

L'évolution de l'emploi, ainsi que sa répartition sectorielle, sont cohérentes avec la dynamique des déclarations préalables à l'embauche (hors intérim) enregistrées au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. La progression des embauches sur le trimestre (+72 120 ; +1,0 %) provient principalement de celles enregistrées dans le tertiaire marchand (contribution de +0,9 point à la hausse globale des embauches) et, plus marginalement, du tertiaire non marchand (contribution de +0,4 point) (**graphique 1.2**).

Ce trimestre, les déclarations d'embauche pour les CDD de moins d'un mois tirent à la hausse les embauches globales (+2,1 % sur le trimestre, soit une contribution de +1,3 point à la hausse totale des embauches), tandis que les embauches associées aux contrats de plus d'un mois (CDD longs et CDI) se replient (-0,8 %, soit une contribution de -0,3 point à la progression des embauches globales) (**graphique 1.3**). Ces déclarations d'embauche se concentrent fortement dans certains sous-secteurs. Ainsi, dans le tertiaire marchand, la quasi-totalité des déclarations d'embauches de CDD de moins d'un mois se situent dans l'hébergement-restauration, les services aux entreprises et les autres activités de services (i.e. arts et spectacles, services aux ménages). En parallèle, les déclarations d'embauche - tout type de contrat confondu - enregistrées dans les autres sous-secteurs d'activité sont en recul sur le trimestre.

L'évolution de l'emploi salarié privé est ainsi identique à celle de l'activité économique, la croissance trimestrielle du PIB s'établissant également +0,2 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (après +0,0 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2022). La répartition entre secteurs d'activité des créations d'emplois s'éloigne en revanche des contributions sectorielles à la croissance économique. L'industrie, poursuivant le rebond amorcé fin 2022, est le secteur d'activité connaissant la plus forte croissance de valeur ajoutée au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (+1,7 %, après +1,2 % au trimestre précédent). Dans le même temps, la valeur ajoutée dans le tertiaire marchand reflue légèrement sur le trimestre (-0,1 %), après avoir stagné au 4<sup>e</sup> trimestre 2022.

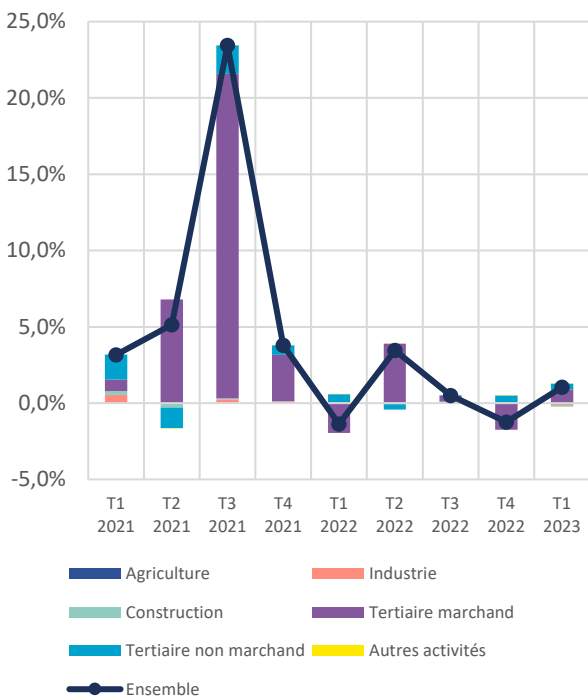
**Graphique 1.1 – Évolutions du PIB en volume et de l'emploi salarié privé**



Lecture : au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le PIB en volume progresse de +0,2 % tandis que le glissement de l'emploi salarié privé s'élève à +42 000 postes.

Sources : Insee, Estimations d'emploi et comptes nationaux trimestriels.

**Graphique 1.2 – Contributions à l'évolution des déclarations préalables à l'embauche par secteur**



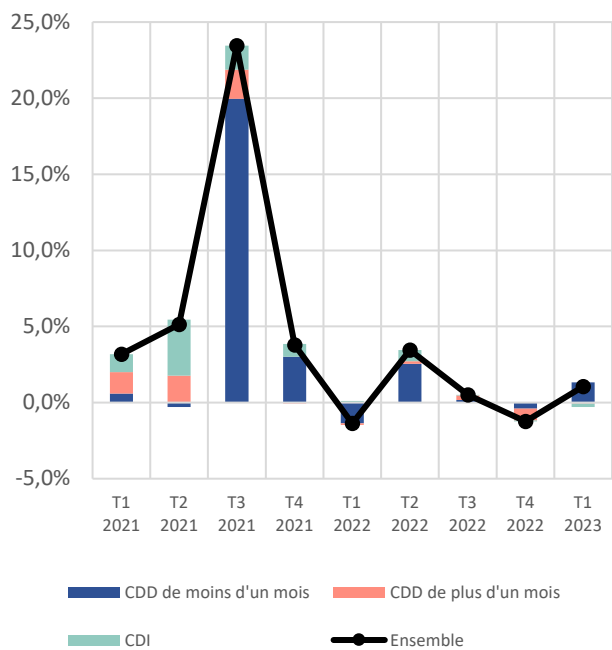
Lecture : au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le secteur tertiaire marchand contribue à hauteur de 0,9 point à la progression globale de +1,0 % des déclarations préalables à l'embauche.

Champ : France, régime général hors intérim.

Source : Acooss-Urssaf.

Dernier point : 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

**Graphique 1.3 – Contributions à l'évolution des déclarations préalables à l'embauche par type de contrat**



Lecture : au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, les embauches de CDD de moins d'un mois contribuent à hauteur de 1,3 point à la progression globale de +1,0 % des déclarations préalables à l'embauche.

Champ : France, régime général hors intérim.

Source : Acooss-Urssaf.

Dernier point : 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

## Le taux de chômage se stabilise tandis que l'emploi à temps partiel progresse

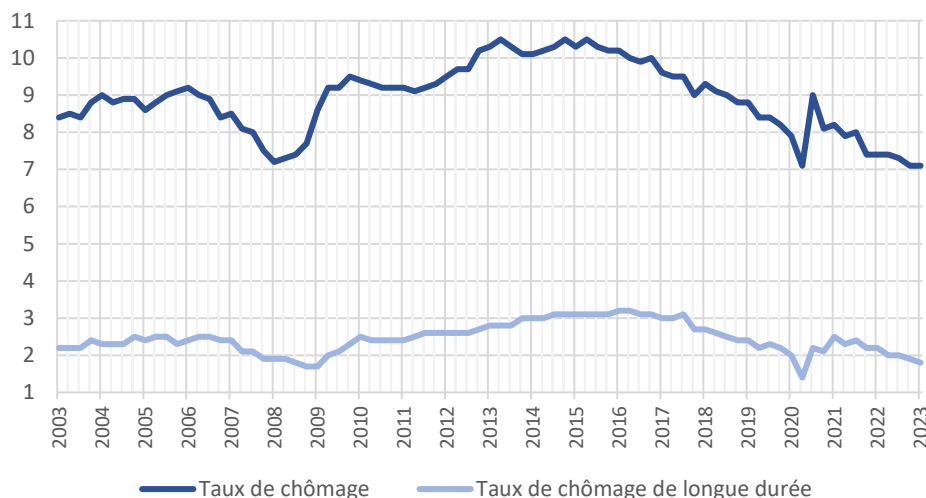
Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le taux de chômage au sens du BIT reste stable à 7,1 % (**graphique 2.1**), tandis que la part des chômeurs de longue durée dans la population active reflue très légèrement à 1,8 % (- 0,1 point sur le trimestre). Alors que le taux de chômage baisse pour les jeunes et les âges intermédiaires (à respectivement 16,6 % et 6,4 %, soit -0,2 point et -0,1 point sur le trimestre), il progresse légèrement pour les seniors (à 5,2 %, +0,2 point). Sur un an, le nombre de personnes au chômage au sens du BIT recule de -2,8 %. Cette diminution est globalement cohérente avec le reflux du nombre des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C (**graphique 2.2**), qui se replie de - 3,0 % sur un an (-159 000 demandeurs d'emploi).

Cette stabilité du taux de chômage sur le trimestre, dans un contexte d'emploi toujours dynamique, est à mettre en regard des évolutions de la population active, qui continue d'augmenter de manière parallèle à l'emploi sur le trimestre : le taux d'activité et le taux d'emploi progressent tous deux pour atteindre de nouveaux points hauts historiques (à respectivement 73,9 % et 68,6 %, +0,2 point et +0,3 point) (**graphique 2.3**). Cette hausse de l'activité résulte d'une baisse du taux d'inactivité hors halo (à 21,5 %, -0,3 point), tandis que la part des personnes se situant dans le halo du chômage s'accroît (+0,1 point, soit +62 000 personnes).

Si la progression de l'activité est commune à l'ensemble des classes d'âge, elle est plus particulièrement marquée pour les seniors (50-64 ans), pour qui le taux d'activité progresse le plus sensiblement (+0,5 point) et s'établit à son plus haut niveau enregistré (70,3 %), contre des augmentations plus contenues pour les jeunes et les 25-49 ans (hausse de +0,1 point dans les deux cas).

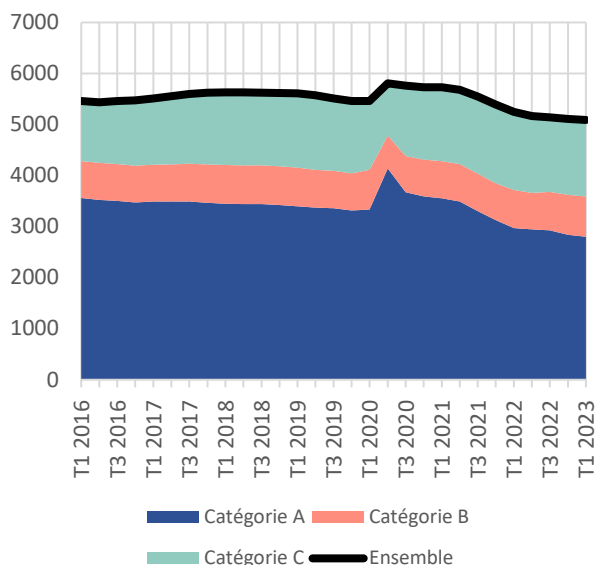
En parallèle, la progression du taux d'emploi est homogène dans l'ensemble des classes d'âge (avec des augmentations comprises entre +0,2 et +0,3 point), portant le taux d'emploi des jeunes et des seniors à leur plus haut niveau observé (à respectivement 35,3 % et 66,5 %) (**graphique 2.4**). La hausse du taux d'emploi agrégé sur le trimestre passe par une augmentation du taux d'emploi à temps partiel (à 11,4 %, +0,2 point) tandis que le taux d'emploi à temps complet reste stable (à 57,2 %) (**graphique 2.5**). Cette progression de l'emploi à temps partiel est notable en particulier pour les seniors (hausse du taux d'emploi à temps partiel de +0,6 point pour atteindre 12,8 %), portant la part du temps partiel dans l'emploi des 50 à 64 ans à 19,2 % (+0,8 point), tandis que leur taux d'emploi à temps complet se replie (à 53,8 %, soit -0,2 point).

Graphique 2.1 – Taux de chômage au sens du BIT – en % de la population active



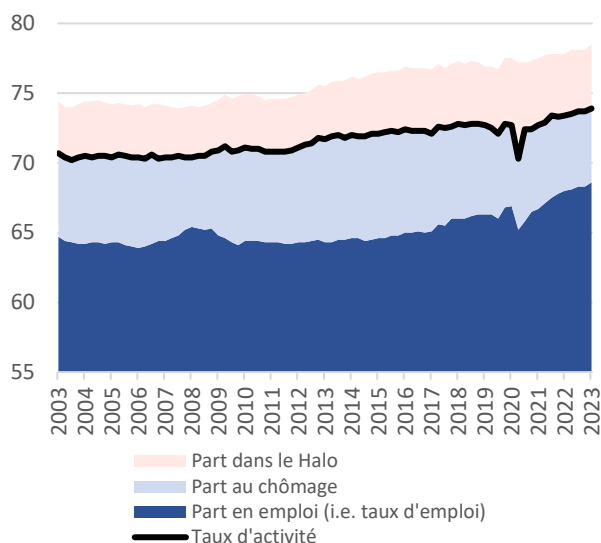
Lecture : au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le taux de chômage atteint 7,1 %, tandis que le taux de chômage de longue durée s'établit à 1,8 %.  
Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.  
Source : Insee, enquête Emploi.  
Dernier point : 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

**Graphique 2.2 – Demandeurs d'emploi inscrits en moyenne sur le trimestre à Pôle emploi en catégories A, B, C - en milliers**



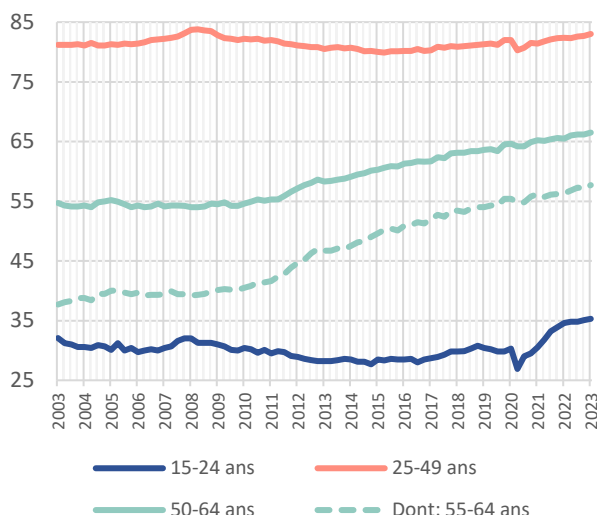
Lecture : au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, 2,8 millions de demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi en catégorie A..  
 Champ : France métropolitaine.  
 Source : STMT, Pôle emploi-Dares.  
 Dernier point : 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

**Graphique 2.3 – Taux d'activité, taux d'emploi, part du chômage et du Halo pour les 15 à 64 ans – en % de la population totale**



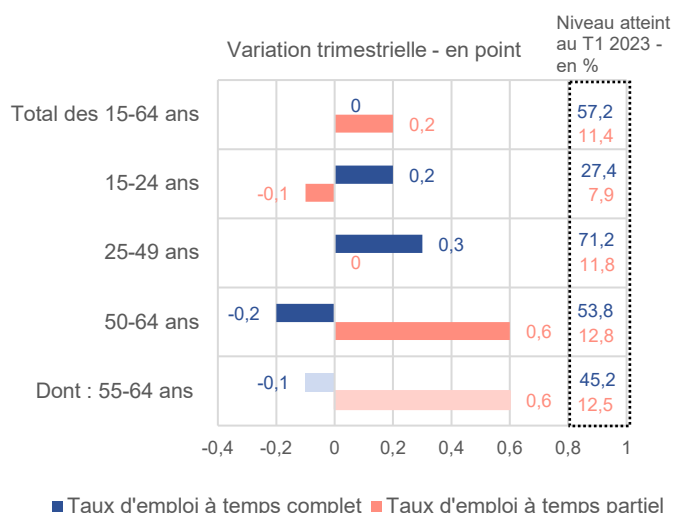
Lecture : au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, parmi l'ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans, 73,9 % sont actives, dont 68,6 % en emploi et 5,3 % au chômage, tandis que 4,6 % d'entre elles se trouvent dans le halo du chômage.  
 Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans à 64 ans.  
 Sources : Insee, enquête Emploi.  
 Dernier point : 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

**Graphique 2.4 – Taux d'emploi par tranche d'âge - en % de la population totale de la classe d'âge**



Lecture : au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, parmi l'ensemble des personnes âgées de 15 à 24 ans, 35,3 % sont en emploi.  
 Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans à 64 ans.  
 Source : Insee, enquête Emploi.  
 Dernier point : 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

**Graphique 2.5 : Taux d'emploi à temps complet et à temps partiel par tranche d'âge - en % de la population totale de la classe d'âge**



Lecture : entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2022 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le taux d'emploi à temps partiel des 50 à 64 ans progresse de +0,6 point pour s'établir à 12,8 %.  
 Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans à 64 ans.  
 Source : Insee, enquête Emploi.  
 Dernier point : 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

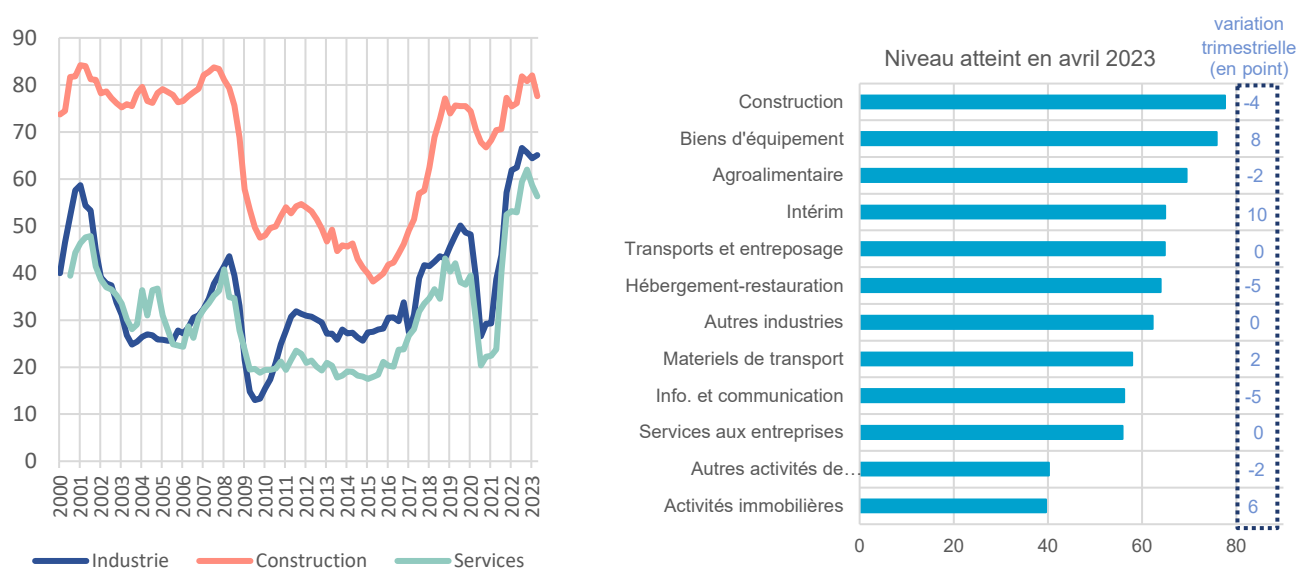
## Les difficultés de recrutement baissent légèrement, alors que le nombre d'emplois vacants se réduit

Après avoir atteint un pic en fin d'année 2022, les tensions de recrutement continuent de marquer le pas dans la quasi-totalité des grands secteurs d'activité début 2023 (**graphique 3.1**). En avril, la part des entreprises déclarant rencontrer des difficultés de recrutement recule une nouvelle fois dans les services (à 56 %, soit une baisse de -2 points comparativement à janvier 2023), en particulier dans l'hébergement-restauration et l'information-communication (-5 points), mais aussi dans la construction (à 78 %, soit -4 points). Dans l'industrie, où 65 % des entreprises sont concernées, les difficultés de recrutement progressent légèrement sur le trimestre (+1 point par rapport à janvier 2023), mais restent inférieures à celle du 2<sup>e</sup> trimestre 2022. La hausse est particulièrement marquée dans la fabrication de biens d'équipement (+8 points).

En lien avec le reflux des tensions au début de l'année 2023, le nombre d'emplois vacants se réduit au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, après avoir augmenté de manière relativement continue depuis 2021 (**graphique 3.2**). Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, 350 800 emplois sont vacants au sein des entreprises de plus de 10 salariés, en baisse de -22 500 sur le trimestre (-6 %). Au niveau sectoriel, le nombre d'emplois vacants recule principalement dans l'industrie (-15 %) et la construction (-12 %), le reflux étant plus faible dans le secteur des services (-3 %). La majorité des emplois vacants déclarés dans l'ensemble des grands secteurs d'activité correspondent à des emplois inoccupés (52 % de l'ensemble des emplois vacants au 1<sup>er</sup> trimestre 2023), tandis que les parts liées à des emplois nouvellement créés et des emplois occupés sur le point de se libérer restent plus contenues (respectivement 27 % et 19 % du total des emplois vacants) (**graphique 3.3**).

Plus généralement, le taux d'emplois vacants, qui rapporte le nombre d'emplois vacants à l'ensemble des emplois occupés et vacants dans l'économie (sur le champ des entreprises de plus de 10 salariés), recule à 2,3 % (-0,2 point sur le trimestre). En comparaison internationale, le taux d'emplois vacants en France reste ainsi bien inférieur à celui atteint en Allemagne début 2023 (3,9 %), bien que le recul amorcé fin 2022 Outre-Rhin ait été un peu plus précoce et plus prononcé qu'en France (**graphique 3.4**).

Graphique 3.1 – Difficultés de recrutement – proportion d'entreprises concernées en %



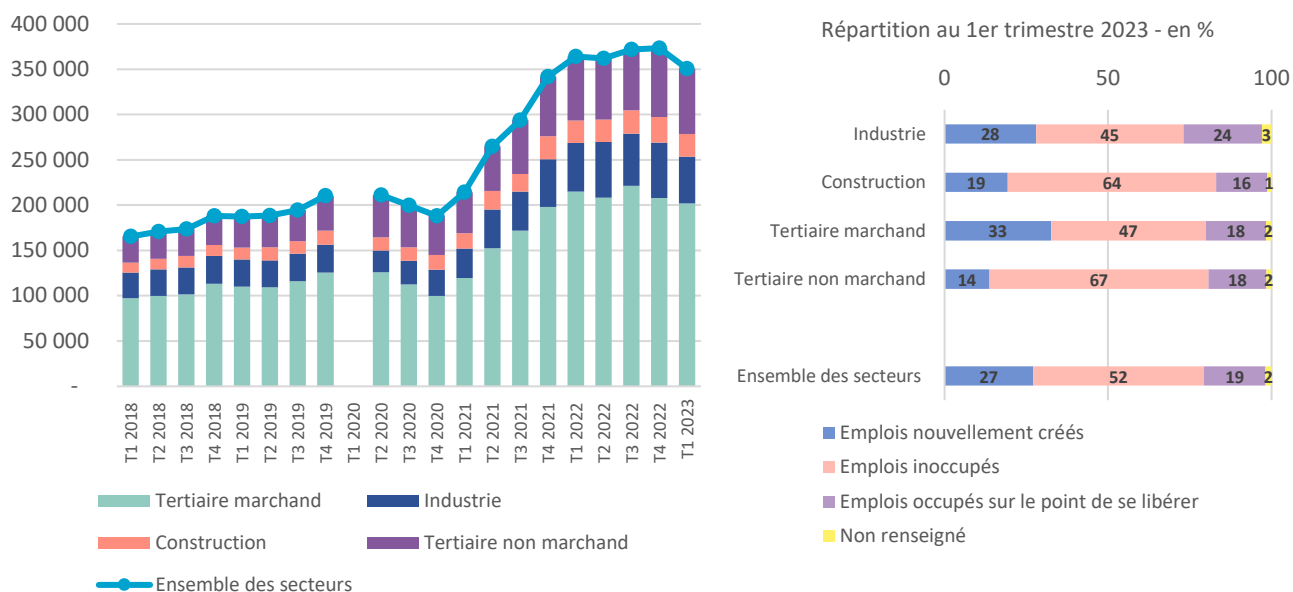
Lecture : en avril 2023, 65,1 % des entreprises de l'industrie déclarent rencontrer des difficultés de recrutement.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes de conjoncture trimestrielles, réponse en début de trimestre.

Dernier point : avril 2023.

**Graphique 3.2 – Nombre d'emplois vacants par secteur et répartition par catégorie**



Note : données manquantes au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 du fait de l'interruption temporaire de l'enquête Acemo trimestrielle en raison de la crise sanitaire du Covid19.

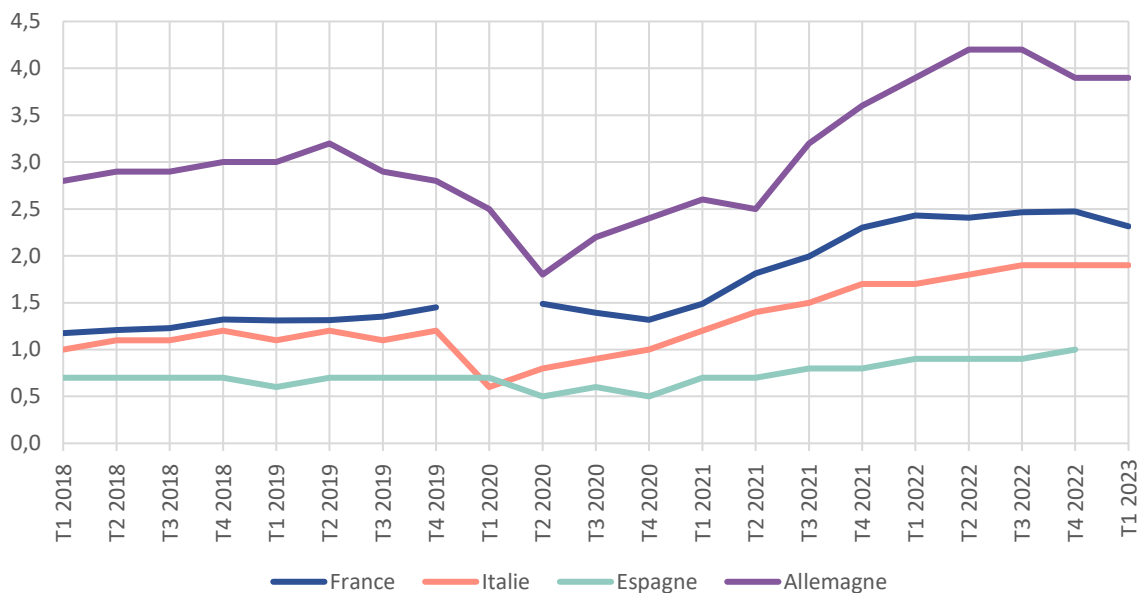
Lecture : au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, 51 800 emplois sont vacants dans l'industrie, dont 28 % correspondent à des postes nouvellement créés, 45 % à des postes inoccupés et 24 % à des postes occupés sur le point de se libérer.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus de France hors Mayotte, secteurs sections B à S de la Naf sauf administration publique.

Sources : Dares, enquête Acemo trimestrielle ; Acoff-Urssaf, estimations d'emploi ; calculs Dares.

Dernier point : 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

**Graphique 3.3 – Taux d'emplois vacants en comparaison internationale – en %**



Lecture : au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le taux d'emplois vacants s'élève à 3,9 % en Allemagne, contre 2,3 % en France.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus, secteurs sections B à S de la Naf sauf administration publique.

Sources : Eurostat ; Dares, enquête Acemo trimestrielle pour la France.

Dernier point : 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (4<sup>e</sup> trimestre 2022 pour l'Espagne).

## Les salaires continuent de progresser, sans rattraper l'inflation

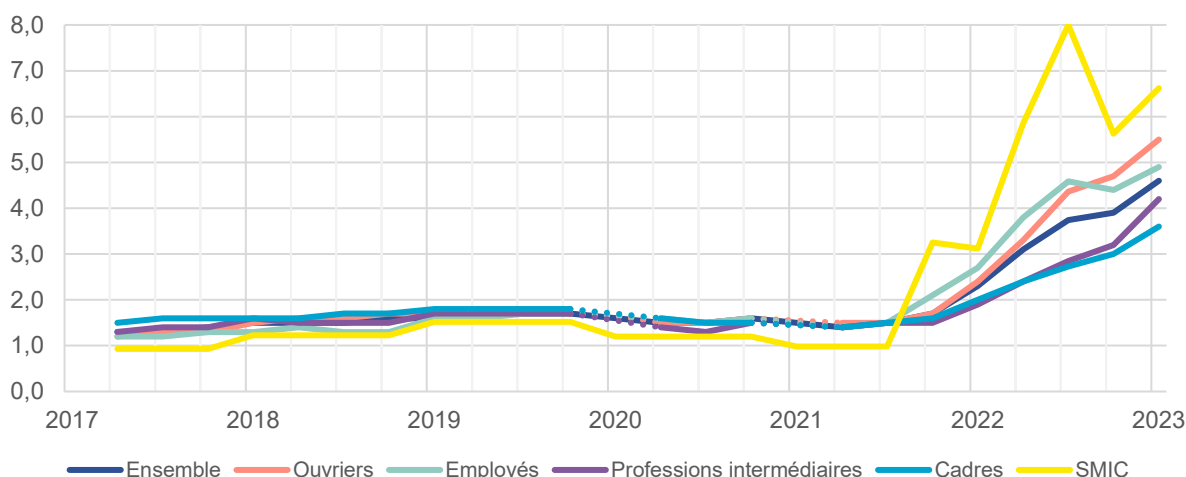
Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le salaire mensuel de base (SMB) progresse de manière nettement plus soutenue qu'au trimestre précédent : il augmente de +1,8 % sur le trimestre, après une hausse de +0,7 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2022. En glissement annuel, la croissance du SMB atteint +4,6 % au 1<sup>er</sup> trimestre, contre +3,9 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2022 (**graphique 4.1**).

Dans le même temps, le SMIC croît sensiblement, avec une hausse de +6,6 % sur un an au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, sous l'effet notamment des nombreuses revalorisations automatiques intervenues en 2022. Après s'être établi à 11,27 € brut par heure au 1<sup>er</sup> janvier 2023, contre 10,57 € un an auparavant, le SMIC atteint 11,52 € brut par heure au 1<sup>er</sup> mai 2023. En lien avec ces évolutions, les salaires des professions dont le niveau de rémunération est le plus proche du SMIC connaissent les plus fortes croissances début 2023 : en un an, le SMB des ouvriers et des employés augmente de respectivement +5,5 % et +4,9 %, contre des hausses plus contenues à +4,2 % et +3,6 % pour les professions intermédiaires et les cadres.

En parallèle, le salaire moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes non agricoles a cru au 4<sup>e</sup> trimestre 2022 plus fortement que le SMB, avec une augmentation nominale de +5,0 % en glissement annuel (contre +3,9 % pour le SMB). La prise en compte des primes et compléments de rémunération dans le SMPT contrairement au SMB, ainsi que des effets liés à la structure de l'emploi, écartés par construction du mode de calcul du SMB, semblent donc avoir sensiblement influé sur la dynamique des salaires nominaux au cours de l'année 2022. En janvier 2023, les prix (i.e. pour l'ensemble des ménages et hors tabac) sont plus dynamiques que le SMB, avec une hausse de +5,7 % sur un an, après +6,0 % en décembre 2022. En termes réels, le SMB se contracte donc à nouveau en début d'année, à un rythme cependant moins prononcé qu'au trimestre précédent (baisse de -1,1 % sur un an au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, contre une contraction de -2,1 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2022). Le pouvoir d'achat du SMPT était quant à lui au 4<sup>e</sup> trimestre 2022 en recul de -1,0 % sur un an (**graphique 4.2**).

Si les salaires nominaux augmentent nettement dans ce contexte inflationniste, la progression du salaire moyen par tête nominal reste toutefois plus contenue en France qu'en zone euro ou en Allemagne, où l'exposition à l'inflation a été différente : entre fin 2022 et fin 2016 l'indice du SMPT a cru de +16,5 % en France (avec 5,9 % d'inflation), contre une progression de 18,6 % en zone euro pour 8,5 % d'inflation, et de 21,9 % en Allemagne pour 8,7 % d'inflation (**graphique 4.3**).

**Graphique 4.1 – Glissement annuel du SMIC et des salaires mensuels de base (SMB) par catégorie socioprofessionnelle - en %**



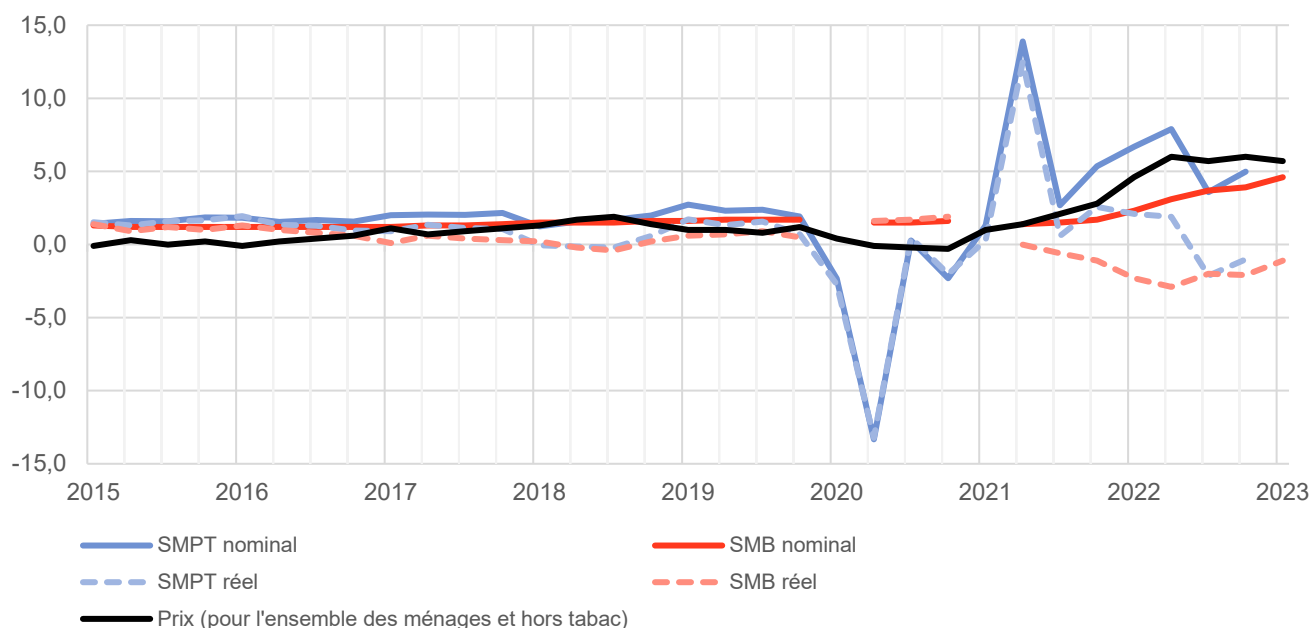
Lecture : au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le salaire mensuel de base des ouvriers progresse de +5,5 % sur un an en termes nominal. Champ : à partir du 2<sup>e</sup> trimestre 2018, salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales, France hors Mayotte ; jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, champ précédent hors Drom, hors associations de loi 1901 de l'action sociale et hors syndicats de copropriété.

Sources : Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Dernier point : 1<sup>er</sup> trimestre 2023.



**Graphique 4.2 – Évolution du salaire mensuel de base (SMB), du salaire moyen par tête (SMPT) et de l'indice des prix (ensemble des ménages hors tabac) – glissements annuels en %**



Note : les fortes variations en 2020 et 2021 du SMPT sont liées aux traitements comptables de l'activité partielle, dont les indemnités ne sont pas considérées comme du salaire.

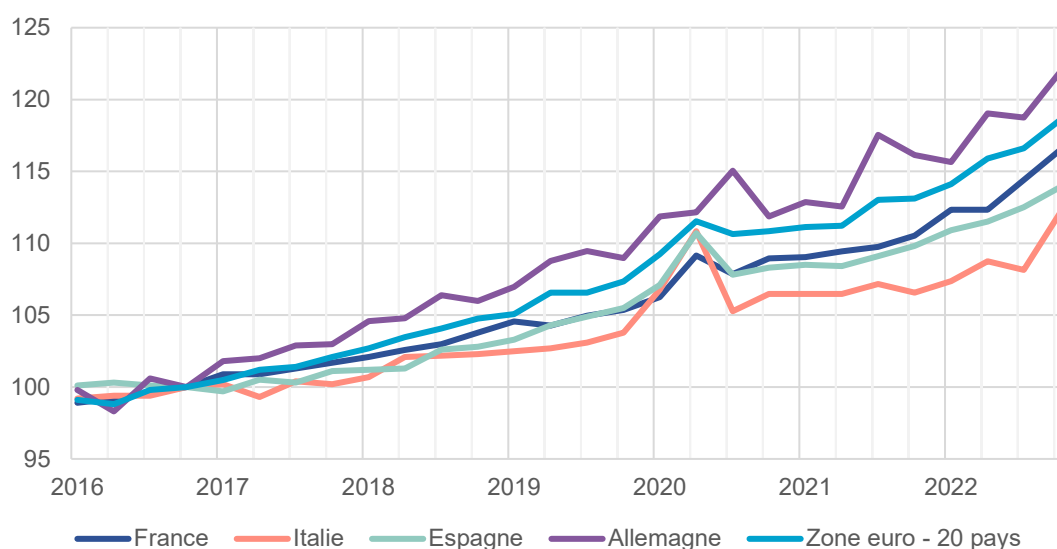
Lecture : au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le salaire mensuel de base (SMB) nominal augmente de 4,6 % sur un an, tandis que l'inflation (hors tabac et pour l'ensemble des ménages) atteint 5,7 % sur la même période, portant l'évolution du SMB réel à -1,1 % sur un an.

Champs : branches marchandes non agricoles pour le SMPT ; salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales en France hors Mayotte pour le SMB.

Sources : Dares, Acemo pour le SMB ; Insee, Indice des prix et comptes trimestriels.

Dernier point : 1<sup>er</sup> trimestre 2023 pour le SMB et l'inflation, 4<sup>e</sup> trimestre 2022 pour le SMPT.

**Graphique 4.3 – Évolution de l'indice du salaire moyen par tête en zone euro – base 100 au 4<sup>e</sup> trimestre 2016**



Lecture : au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, l'indice du salaire moyen par tête nominal s'établit à 116,5 pour la France contre 121,9 pour l'Allemagne. Champ : industrie, construction et services (sauf activités des ménages en tant qu'employeurs et activités extraterritoriales).

Sources : Eurostat.

Dernier point : 4<sup>e</sup> trimestre 2022.

## Des défaillances d'entreprises en hausse notamment dans l'hébergement-restauration et le commerce

Entre avril 2022 et avril 2023, 46 200 défaillances d'entreprises ont été comptabilisées, contre 31 400 sur une période similaire un an plus tôt. Le nombre de défaillances d'entreprises continue ainsi de progresser vers des niveaux proches de ceux observés avant la crise pandémique, sans toutefois rejoindre ceux enregistrés sur la période 2010-2019 (**graphique 5.1a**). Bien que ce mouvement haussier des défaillances concerne l'intégralité des secteurs, trois sont davantage concernés. Sur un an (**graphique 5.1b**), l'hébergement-restauration comptabilise la plus forte progression des défaillances d'entreprises (6 300 contre 3 400 l'année dernière à la même époque). Les défaillances sont également plus nombreuses dans le commerce (10 300 contre 6 800 il y a un an), ainsi que dans la construction (9 400 contre 6 600 un an auparavant).

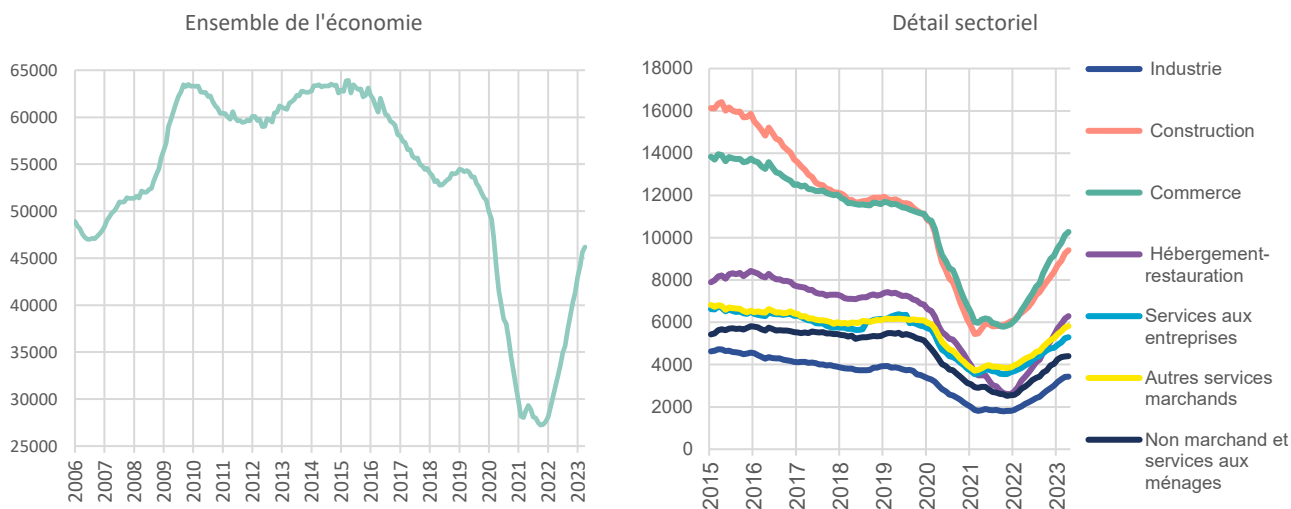
Les conséquences des difficultés des entreprises sur l'emploi sont mesurables par le nombre de ruptures de contrats envisagées dans des Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE). Avec 23 700 postes concernés pour des PSE initiés<sup>1</sup> entre octobre 2022 et mars 2023, contre 12 300 entre octobre 2021 et mars 2022, le nombre d'entreprises en difficulté augmente sensiblement. Ces ruptures de contrat dans le cadre de PSE ne concernent cependant pas systématiquement des entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire : c'est le cas de la moitié d'entre elles (49,6 %). Comme pour les défaillances d'entreprises, le secteur du commerce semble particulièrement concerné : entre octobre 2022 et mars 2023, 46 PSE portant sur 9 500 ruptures de contrat envisagées y sont initialisés, contre 25 portant sur 1 100 ruptures un an plus tôt (**graphique 5.2**). Le nombre de PSE dans ce secteur retrouve ainsi des niveaux équivalents à ceux constatés lors de la crise sanitaire. Sur les six derniers mois, 40 % des ruptures envisagées dans le cadre d'un PSE le sont donc dans le commerce<sup>2</sup>, contre 9 % un an auparavant. Par ailleurs, 68 % de ces ruptures dans le secteur du commerce sont le fait d'entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire.

---

<sup>1</sup> Depuis la loi relative à la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, les entreprises doivent demander la validation ou l'homologation des PSE qu'elles ont initiés à la Dreets compétente (validation en cas d'accord majoritaire, homologation en cas de plan unilatéral). Il est possible que le nombre de ruptures envisagées dans le cadre d'un PSE initié puisse s'écarter du nombre "effectif" de ruptures de contrats au moment de la mise en œuvre de celui-ci. En effet, ces informations sont saisies au fil de l'eau selon l'avancée de la procédure et peuvent être modifiées en continu.

<sup>2</sup> Pour plus détails, se référer au Dares Focus n°33 : « [Dans le commerce de détail, l'emploi salarié s'ajuste et change de visage en 2022](#) » Cazenave-Lacrouz, A., Lardeux, R., Roucher, D. & Toure, G. (2023).

**Graphique 5.1 – Évolution des défaillances d'entreprises - Cumul sur les douze derniers mois**

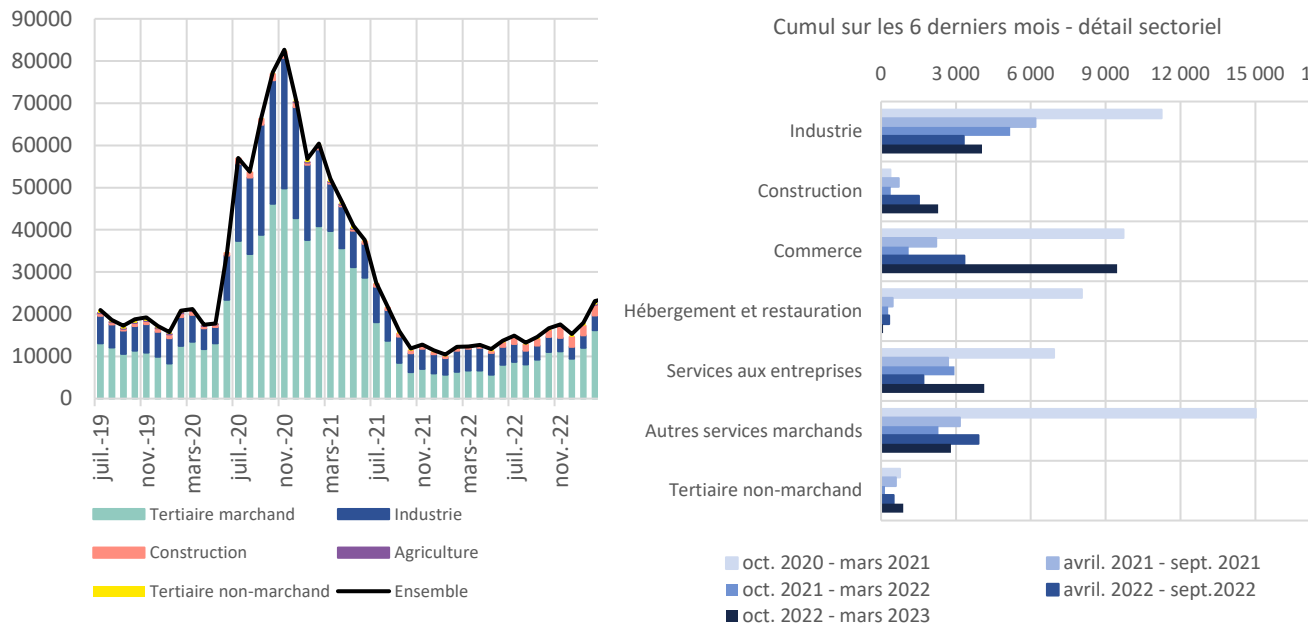


Lecture : sur les douze mois précédant le mois d'avril 2023, 46 200 défaillances d'unités légales sont comptabilisées, dont 10 300 dans le secteur du commerce et de la réparation d'automobiles.

Source : Banque de France - Direction des Entreprises - Observatoire des entreprises - Base Fiben.

Dernier point : avril 2023 (données provisoires).

**Graphique 5.2 – Évolution du nombre de ruptures envisagées dans le cadre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi – cumul sur les 6 derniers mois**



Lecture : entre octobre 2022 et mars 2023, 23 700 ruptures de contrats sont envisagées dans le cadre d'un PSE, dont 16 500 par des entreprises du secteur tertiaire marchand. En particulier, 9 500 ruptures sont envisagées dans le cadre d'un PSE initialisé entre octobre 2022 et mars 2023 dans le secteur du commerce et réparation d'automobiles, contre 1 100 sur la même période un an plus tôt.

Champ : France.

Source : Dares-DGEFP, SI Rupco.

Dernier point : mars 2023.

## Pour en savoir plus

Banque de France, [À fin avril, le nombre de défaillances d'entreprises poursuit sa progression mais demeure inférieur à son niveau moyen pré-pandémique](#), *Les défaillances d'entreprises - Stat Info*, mai 2023

Cazenave-Lacroutz, A., Lardeux, R., Roucher, D. & Toure, G. (2023) [Dans le commerce de détail, l'emploi salarié s'ajuste et change de visage en 2022](#), *Dares Focus* n°33, mai 2023

Cocuaux, V., Dano, J. (2023), [Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi au 1er trimestre 2023](#), *Dares Indicateurs* n°27, avril 2023

Hananel, J. (2023), [Évolution des salaires de base dans le secteur privé : résultats provisoires du 1er trimestre 2023](#), *Dares Indicateurs* n°29, mai 2023

Insee, [Au premier trimestre 2023, le taux de chômage est stable à 7,1 %](#), *Informations Rapides* n°124, mai 2023

Insee, [Au premier trimestre 2023, l'emploi salarié privé augmente de 0,2 % \(estimation flash\)](#), *Informations Rapides* n°119, mai 2023

Insee, [Point de conjoncture du 5 mai 2023](#)

Insee, [Le PIB progresse modérément au premier trimestre 2023 \(+0,2 %\)](#), *Informations Rapides* n°110, avril 2023

Insee, [En avril 2023, le climat des affaires en France et le climat de l'emploi se détériorent un peu](#), *Informations Rapides* n°103, avril 2023

**Fanny Labau et Adrien Lagouge (Dares)**

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) est la direction du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion qui produit des analyses, des études et des statistiques sur les thèmes du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

[dares.travail-emploi.gouv.fr](https://dares.travail-emploi.gouv.fr)

